

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72136

Objet

SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES A
DIVERSES SOCIÉTÉS
SPORTIVES

DATE DE CONVOCATION

27 novembre 1972

DATE D'AFFICHAGE

27 novembre 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 24

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le 1er décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOCHE, MM. BUJARD
STIPAL, BUCHET, DUFOUR, COLLE, NAULIN, BARDE, DOIREAU, MONTRON,
LACHAUD, BROTEAU, RIVIERE, DOMEQ, Mme FAVIERE, MM. BOUCHET, BARRIERE,
BOUTET, PAPEAU, TAP, DELAIR, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. M. BERLAND
M. LARGETEAU

M MONTRON a été élu Secrétaire.

La Commission des Sports du 30 Octobre 1972 a proposé l'octroi
de subventions exceptionnelles à :

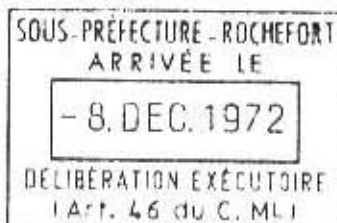
- La Section Basket-ball du R.O.C. pour lui permettre de couvrir
une partie des dépenses engagées pour l'équipement vestimentaire
de ses équipes : 1000 F (MILLE FRANCS)
- La Section de Tir des Houettes, pour les brillantes résultats
obtenus lors des récents Championnats de France et alléger les
dépenses engagées à cette occasion à 1650 FR (MILLE SIX CENT
CINQUANTE FRANCS)

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de la Commission des Sports en date
du 30 Octobre 1972 ,

DECIDE

- d'attribuer , à titre exceptionnel , les subventions suivantes :
- 1000 F à la section de Basket -Ball du R.O.C.
- 1650 F à la Section de Tir des Houettes



./..


6 d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 945, art. 657
"crédit réservé" du budget 1972.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

Pour extrait conforme



Pour le Maire
le Premier Adjoint,


Guy TETARD.